

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICO-SOCIAL
POUR ADULTES
HANDICAPÉS
(S.A.M.S.A.H.)



ASSOCIATION VALLÉE DE L'HÉRAULT



PÔLE ACCUEIL ACCOMPAGNEMENT

Siège Direction Générale · 18 avenue de la Gardie · 34510 Florensac · Tél. : 04 67 77 00 65 · Fax : 04 67 77 91 48
FOYER Jean Piaget · SAVS / ACCUEIL FAMILIAL SAMSAH de Béziers · GEM de Béziers · RÉSIDENCE accueil espoir de Béziers
avh34.org · Siret : 775 997 463 000 93

Propos introductif

Après deux années entravées par la crise sanitaire, les activités du pôle ont pu enfin retrouver la quiétude d'un fonctionnement quasi normal.

La levée progressive des restrictions et contraintes sanitaires ont certes libéré les personnes accompagnées et les professionnels permettant la reprise des activités et des projets collectifs et individuels.

Toutefois, les deux dernières années conjuguées aux événements de l'année 2022 (contexte international et inflationniste) ne sont pas sans conséquence pour notre secteur.

D'une part, bien qu'épargnés par l'ampleur nationale du phénomène, nous constatons un recul de l'intérêt des professionnels pour le secteur avec des départs de professionnels et des difficultés de recrutements jusqu'alors jamais constatés (remplacements, postes pérennes), provoquant ainsi des périodes d'instabilité de certaines équipes et/ou activité.

Si les revalorisations salariales ont certainement permis de stabiliser et satisfaire une partie des effectifs, l'exclusion de ces mesures d'une partie des professionnels n'a pas favorisé la dynamique attendue.

D'autre part, le manque de visibilité des évolutions tarifaires, les à-coups successifs ont rendu l'exercice budgétaire complexe mais dans l'ensemble maîtrisé.

C'est dans ce contexte instable et mouvant, que nous relatons nos activités d'une année 2022, encore une fois et finalement, pas tout à fait comme les autres.

Aussi, je tiens, à remercier l'ensemble des équipes (administratives, services généraux, éducatives, cadres intermédiaires et techniques, fonctions ressources de la Direction Générale) pour leur persévérance,

leur professionnalisme, bien conscient que notre contexte plus ou moins incertain peut dégrader l'opérationnalité et la projection de nos activités ainsi que les dynamiques individuelles et collectives.

Pourtant, nous avons poursuivi et réussi les projets et chantiers en cours à l'échelle du Pôle Accueil-Accompagnement :

- Inauguration de la réhabilitation du Foyer de vie-Accueil de jour Jean Piaget le 24 juin 2022,
- Inauguration de la Résidence Accueil Espoir de Béziers le 11 octobre 2022,
- Reprise des travaux des groupes de travail des Comités qualité
- Réalisation de formations collectives et individuelles (Ogirys, éco-conduite responsable, Droit des personnes accompagnées et autodétermination, vieillissement et handicap, Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage tuteur).
- Conventonnement avec des acteurs du sanitaire, et de la formation
- Intégration et participation dans les instances locales de santé mentale

L'ensemble de ces réalisations sont autant de concrétisations porteuses d'améliorations au service des publics accompagnés, des conditions d'accueil et de travail.

Ce rapport fait donc état de l'ensemble de l'activité du SAMSAH et constitue le reflet d'un exercice dans un contexte toujours aussi fluctuant.

Enfin, il vient témoigner d'une nécessaire valorisation de l'engagement des professionnels, tous métiers confondus et des besoins accrus des publics accompagnés.

Le Directeur, Julien BIHEL

04

BILAN D'ACTIVITÉ
DE LA RESPONSABLE
DE SERVICE



06

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA PSYCHOLOGUE
ET DU MÉDECIN PSYCHIATRE



08

ELÉMENTS
DU PROJET DE SERVICE



10

DONNÉES STATISTIQUES 2022



16

RÉFLEXION DE L'ÉQUIPE
MÉDICO-SOCIALE





BILAN D'ACTIVITÉ DE LA RESPONSABLE DES SERVICES

L'année 2022 a été marquée encore par des mouvements conséquents au sein du SAMSAH. Sur l'équipe de terrain composée de 3 titulaires, le début d'année a connu des absences liées à des arrêts maladie, puis un départ volontaire d'une salariée à la fin mai et la succession de 2 professionnelles sur ce poste libéré, jusqu'à une stabilisation de l'équipe depuis la rentrée de septembre. Mais c'était sans compter le départ en formation de l'un d'entre eux (programmée de longue date), qui a pour conséquence des absences régulières du service depuis octobre.

En parallèle, nous avons procédé à 5 nouvelles admissions, qui se sont concentrées sur le 2^e semestre 2022. Cette démarche nous a amené à réfléchir à la constitution du dossier de demande d'admission, dont le volet médical était à étoffer. Le médecin psychiatre et l'infirmier du service ont donc élaboré une partie médicale, désormais jointe à toute candidature pour une meilleure évaluation de la demande.

Enfin, l'année 2022 s'est concentrée aussi sur le déploiement du logiciel OGIRYS qui s'articule autour du dossier unique de l'utilisateur. En cette fin d'année, tous les professionnels concernés ont été formés. Malgré tout, il reste un important travail à réaliser concernant des paramétrages et des réflexions sont en cours sur l'utilisation de certaines fonctionnalités. Ce déploiement est venu impacter les pratiques notamment dans la question du rendre-compte, du partage des informations qui concernent les bénéficiaires mais aussi sur l'utilisation des outils d'organisation de l'équipe (agenda, GED etc.).

Malgré cette réalité, les professionnels ont été très mobilisés et moteurs dans les évolutions à amorcer sur le SAMSAH. En effet, l'objectif de cette année était de pouvoir accompagner davantage de personnes, notamment en lien avec l'ouverture de la Résidence Accueil Espoir sur le territoire de Béziers en novembre 2021. Des orientations se sont faites du SAMSAH vers les logements de la Résidence Accueil dès son ouverture et des orientations se font maintenant de la Résidence Accueil vers le SAMSAH. Cette organisation, pensée par l'Association dès le démarrage du projet de développement de ces dispositifs sur le biterrois, a amené les 2 équipes à travailler ensemble tout le long de l'année. Cela s'est traduit entre autre par des temps formalisés de réunion autour des situations communes (au rythme d'une fois tous les 2 ou 3 mois). Ce lien étroit entre ces 2 dispositifs est grandement facilité par le fait d'une gestion par la même association et par la même Direction. La gestion en secteur géographique est une force pour un meilleur repérage des dispositifs de la « Plateforme biterroise » auprès des partenaires locaux. Nous sommes de mieux en mieux repérés et reconnus.

Ce travail en plateforme, particulièrement riches pour les professionnels, mais surtout bénéfique pour les personnes accompagnées, a eu pour conséquences en partie d'accroître le nombre d'orientation vers le SAMSAH. Notre liste d'attente commence à se structurer et amène l'équipe à réfléchir sur différents axes :

- La durée des accompagnements,
- Les relais pour préparer la fin d'accompagnement par le service (notamment en lien avec le rappel de la barrière d'âge),
- La pertinence des maintiens en SAMSAH ou de passage de relais vers le SAVS,
- La mobilisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour déléguer certains accompagnements de proximité et ainsi se focaliser sur les missions de coordination
- Les outils pour permettre le développement des potentialités de chacun afin de valoriser les compétences des personnes accompagnées.

En bref, c'est la notion de « Parcours » qui est au centre de notre réflexion. La question également de la mesure de l'intensité vient prendre son sens avec la montée en charge du service et la gestion de la file active. Cela fera partie des chantiers à venir.

Ce sont ces réflexions qui s'amorcent et qui vont venir nourrir tout au long de l'année 2023, le travail de réactualisation du projet de service du SAMSAH pour la période 2024-2028.

Laure BLANC
Responsable de service
Secteur Piémont Biterrois

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA PSYCHOLOGUE ET DU MÉDECIN PSYCHIATRE

LES « PSYS » ET L'INSTITUTION



Si l'an dernier, nous avons choisi de développer notre réflexion autour du travail de réseau, cette année, il nous a paru intéressant d'aborder la fonction des « psys » dans l'institution. Face aux réorganisations incontournables des associations et dans la mouvance du « zéro sans solution » et au regard des tensions que connaît le secteur psychiatrique, il nous incombe de penser comment accueillir et accompagner au mieux des personnes présentant des profils plus hétérogènes et majoritairement dans le champ du handicap psychique, mais surtout comment soutenir les professionnels de terrain confrontés à des problématiques plus atypiques et complexes.

Nous mesurons, depuis l'ouverture du SAMSAH, l'hétérogénéité de plus en plus grande des problématiques psychiques accueillies et la complexité des contextes de vie des personnes accompagnées. Les équipes sont amenées à soutenir et accompagner des situations de détresse psychique grave, sont confrontées à des situations de refus de soin qui les éprouvent sur le plan émotionnel et humain, se confrontent à des modes d'être au monde complexes et des conditions de vie au sein du logement qui traduisent des fonctionnements psychiques pathologiques sévères.

Aussi, la complémentarité des professionnels qui composent l'équipe pluridisciplinaire, la présence d'un binôme psychiatre-psychologue, permettent de « penser » l'accompagnement au plus près des besoins de chaque sujet. L'éclairage théorico-clinique favorise la prise en compte de la réalité psychique et de la subjectivité de la personne accompagnée et permet de repérer ce qui fait souffrance pour le sujet. Cela participe d'une forme de « compréhension » et d'une

distanciation nécessaire, pour préserver au mieux le professionnel de terrain et maintenir le sens de l'accompagnement, ainsi que la qualité de la relation.

Du côté institutionnel, nos missions sont en outre :

- Permettre aux professionnels accompagnants de repérer et ajuster l'accompagnement à la dimension psychique des personnes
- Faciliter et soutenir le lien entre les différents intervenants de l'accompagnement
- Interroger les fonctionnements institutionnels, et tout particulièrement autour de la question du cadre, des places et de l'analyse des phénomènes contre-transférentiels.

En outre, le psychologue dans l'institution peut être considéré comme un tiers inclus, avec une fonction de « décentration » réflexive. Au travers de ses interventions, il permet le maintien de la réflexion sur le cadre institutionnel, sa « conscientisation » par le collectif.

L'accompagnement des personnes au sein des services et établissements est formalisé autour d'objectifs et de besoins repérés et énoncés, de l'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé, réflexions auxquelles participent le psychologue et le psychiatre. Pour autant, ces projets, ces procédures sont pris es dans des rapports, des relations qui s'établissent entre la personne accompagnée et l'éducateur. Il s'agit de situer les enjeux psychiques, transférentiels et contre-transférentiels à l'œuvre, d'accompagner la réflexion sur les places des uns et des autres.

Ainsi, si la demande sociale est celle de réponses immédiates, Christophe Dejours et Roland Gori, cités par Ciccone¹, rappellent que le clinicien doit se détacher de cette demande, de cette recherche

de « protocole », qui entrave la pensée. Son rôle sera plutôt non pas de donner des réponses (ce qui empêche de penser), mais de poser des questions. Albert Ciccone² nous rappelle ainsi que la position clinique passe par le travail de pensée ; et que par ailleurs cette position nécessite l'implication du clinicien, c'est-à-dire que cela passe par la rencontre : « seule l'implication permet de construire une compréhension et peut avoir des effets d'aide ». Les procédures, le processus d'objectivation des actions menées auprès de la personne, demandées par les tutelles, ne doivent pas nous faire perdre de vue l'essence de notre mission : la relation à l'autre.

Pour soutenir ce travail d'élaboration, les « pys » peuvent s'appuyer sur les entretiens individuels proposés aux personnes accompagnées. Ces derniers permettent alors de repérer les points d'appui que la personne reconnaît, comment elle peut construire, garder un équilibre, et partant, trouver une place dans la communauté. Ou bien lorsqu'il apparaît que le travail avec les éducateurs bute sur certains points, un regard différent permettra de dépasser ce qui fait blocage, résistance. L'éducateur a besoin de comprendre pour bouger, se décaler et ajuster sa posture. Il faut questionner le sens pour ouvrir la pensée. Interroger pour raviser son positionnement éthique.

Aussi, le support essentiel demeure la réunion pluridisciplinaire.

Bouchard³ rappelle que deux conditions sont nécessaires à l'exercice de ce travail institutionnel : connaître et comprendre le dispositif institutionnel et être disponible aux personnes et aux événements de l'institution, pour comprendre l'objet des demandes.

Les temps de réunion sont le lieu où doit pouvoir se déployer le fait de penser ; travail de réflexion avec les équipes et l'institution sur les finalités et les missions de l'ensemble du dispositif, et les moyens qu'on se donne pour y parvenir. Il ne s'agit pas d'apporter un avis « d'expert » sur l'utilisateur en réponse à une demande de l'équipe, mais « de travailler plus globalement et plus continuellement avec et dans une équipe pour favoriser et maintenir une réflexion ouverte sur l'engagement

de l'institution à l'endroit de l'utilisateur »⁴. Une analogie peut être réalisée avec l'analyse du contre-transfert et des contre-attitudes à l'égard d'un patient dans une thérapie : il s'agit de maintenir une vigilance qui permet de réguler l'action menée, mais aussi d'entendre, en « laissant résonner » en nous les effets de la situation du patient, sa façon de la percevoir. Entre pratique et éthique, il faut humaniser, pouvoir repérer ce que fait éprouver à chacun la relation avec une personne.

Le handicap psychique, l'expression de symptômes archaïques, les phénomènes de projection, les mécanismes de défense en jeu de part et d'autre doivent être repérés et accompagnés pour éviter une usure de la relation, une saturation, un épuisement. Quand on perd le sens de ce qu'on fait dans l'accompagnement, il est très difficile pour le professionnel de ne pas être aux prises avec un sentiment d'impuissance, de doute, voire de rejet de l'autre. Certains fonctionnements psychiques mettent à mal le professionnel, le déroutent et il est primordial que cela puisse se parler entre pairs dans le cadre de la réunion pluridisciplinaire. C'est là où les psychologues et psychiatres accueillent la parole, le témoignage et tentent d'éclaircir de faire un pas de côté pour redonner et impulser une autre façon d'interagir et d'accompagner la personne. « La vulnérabilité [...] invite l'homme à inventer un ethos, à produire un geste plus soucieux de la différence de l'autre : elle fait naître chez nous un être, une manière d'être, un style de vie, un autre nous-même ».⁵

Laure FERNANDEZ, Psychologue clinicienne
Dr Denis DESANGES, Médecin psychiatre

¹ Ciccone A., « Fondements de la position clinique face au discours social dominant », in Bulletin de psychologie, 2015/4 n°538, pp 277 à 284

² Id

³ Bouchard C., « le « travail institutionnel » du psychologue », Université Rennes 2

⁴ Id

⁵ Fleury C., « le soin est un humanisme », tracts Gallimard n°6, p 8.

ÉLÉMENTS DU PROJET DE SERVICE

Le SAMSAH de Béziers est agréé pour 10 places et accompagne des adultes âgés entre 20 et 65 ans, en situation de handicap psychique orientés par la CDAPH. Il est implanté à proximité du centre-ville de Béziers. Il partage ses locaux avec le SAVS antenne de Béziers. Le SAMSAH a pour secteur d'intervention la ville de Béziers et son agglomération proche.

Le SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité (articles D.312-162 et D.312-166 du CASF).

Le SAMSAH accompagne des personnes adultes en situation de handicap « dont les déficiences et incapacités nécessitent, [...] dans des proportions adaptées aux besoins de chaque usager » (articles D.312-163 et D. 312-167 du CASF) :

- Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence ;
- Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie ;
- La dispensation et la coordination de soins médicaux et paramédicaux à domicile ou un accompagnement favorisant l'accès aux soins et l'effectivité de leur mise en œuvre.
- Un accompagnement et un suivi médical et paramédical en milieu ordinaire de vie.

Le SAMSAH se veut avant tout un service de coordination des parcours en lien avec l'ensemble des acteurs de la vie sociale et du parcours de soins.

Afin de garantir la continuité du service, le choix a été fait d'ouvrir le service 6 jours sur 7 et de mettre en place une astreinte téléphonique assurée par un cadre de l'Association 365 jours par an.

Le SAMSAH est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00 jours fériés inclus.

Conformément à l'objet de l'association depuis sa création, le SAMSAH accompagne des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique selon des principes affirmés dans son Projet Associatif :

- L'altérité
- La co-construction
- La laïcité
- L'humanité

Ainsi les professionnels sont engagés dans un accompagnement qui prend en compte les attentes, les besoins, les désirs et les choix de la personne concernée en la laissant cheminer, sans faire à sa place et en encourageant ses initiatives.

Notre cadre de référence est le respect mutuel de tous les acteurs (personnes accompagnées, salariés, familles, environnement social).

L'accompagnement proposé par le SAMSAH est un accompagnement individualisé. Il prend en compte les spécificités de la personne accompagnée en proposant un accompagnement dans le respect du rythme, des possibilités et des droits de la personne concernée.

Le projet de vie et le projet de soins sont adaptés aux besoins des personnes accompagnées et sont coordonnés afin d'assurer une meilleure prise en charge.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF À LA VIE SOCIALE ET AU MAINTIEN À DOMICILE (PROJET DE VIE)

Il est construit par la personne accompagnée en lien avec l'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie dans les actes quotidiens repéré par le personnel éducatif. Le projet de vie vient proposer des solutions adaptées.

Il a pour mission :

- d'accompagner la personne dans tout ou partie des actes essentiels de la vie (préparation des repas, courses, rendez-vous, démarches administratives, gestion budgétaire, loisirs...)
- de mettre en œuvre et de délivrer à cet effet des informations et des conseils personnalisés pour faciliter l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ou autres
- de soutenir des liens sociaux et d'accompagner l'intégration professionnelle.
- d'assurer la coordination des actions des différents intervenants
- de soutenir les relations avec l'environnement familial et social.

Ce projet de vie sera le garant du maintien à domicile qui constitue une réelle alternative à l'intervention de personnel spécifique. D'une manière générale, l'accompagnement vise à mettre en œuvre un processus d'autonomisation progressive et à favoriser son inclusion dans la vie sociale.

L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PARAMÉDICAL (PROJET DE SOINS)

Le projet de soins vise à coordonner, voire dispenser, des soins médicaux et paramédicaux afin de préserver, restaurer ou maintenir l'état de santé des personnes accompagnées. Le personnel médical du SAMSAH rencontrera systématiquement les personnes accompagnées à l'entrée du service. Cette rencontre permettra d'évaluer son état de santé, ses besoins de soins et de mettre en place une stratégie d'accompagnement.

L'approche globale de la santé vise à restaurer les capacités de la personne par les soins, la rééducation ou à compenser les incapacités par la préconisation d'aide techniques, d'aides humaines ou par l'adaptation de l'environnement. Il s'agit de remobiliser la personne autour des soins que sa santé requiert, soit en lui dispensant les soins, soit en l'orientant vers des ressources extérieures au SAMSAH. Le SAMSAH coordonne alors les différents partenaires. La finalité vise à ce que la personne soit en mesure de faire appel à un réseau de partenaires qui connaissent la situation, ses besoins et l'accompagnement dans la durée.

Les interventions prendront en compte les objectifs d'accompagnement définis dans le projet personnalisé de chaque personne concernée. Le SAMSAH s'attache à ne pas prendre de décision à la place de la personne concernée, à laisser une autonomie à la personne dans ses choix de vie.

DONNÉES STATISTIQUES 2022

INDICATEURS DE LA POPULATION

18 personnes ont été accompagnées au cours de l'année 2022.

Il est à noter que **14** personnes ont été accueillies pour évaluation / conseils.

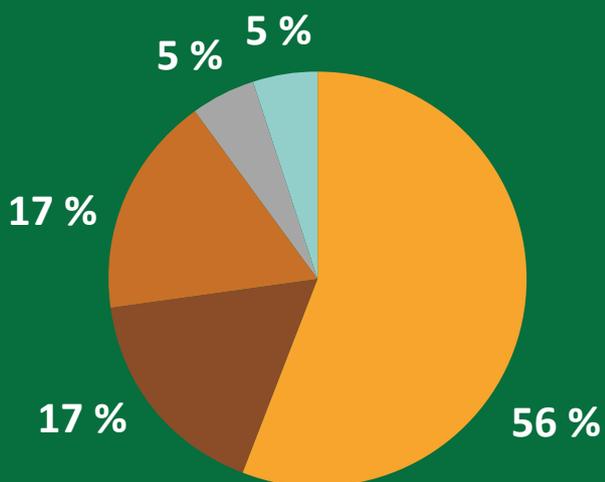
EFFECTIF AU 31.12.2022	ENTRÉES	SORTIES	ADMISSIBLES AU 31.12.2022	NOMBRE D'ACCUEIL (ÉVALUATION ET CONSEILS)
17	5	1	7	14

Entrées et sorties sur le service en 2022

SEXE	ÂGE	ORIENTÉ PAR	SITUATION
	40	ASS de secteur EMSP	Orientation par le sanitaire (équipe mobile santé psychiatrie précarité). Situation instable car peu d'alliance thérapeutique, problématique psychique importante + handicap physique.
	35	SAVS Centre Hérault	M. vit à domicile et connaît des difficultés avec son employeur. Maladie neurologique entraînant des troubles psychiques.
	28	FLE ESAT APSH 34	Changement de projet de vie et changement d'ESAT avec installation sur Béziers.
	59	FLE AVH	Dans le cadre d'un changement de projet de vie et de la définition de son projet de retraite, M. a déménagé de Florensac vers la Résidence Accueil de Béziers.
	40	SAVS AVH	Orientation de Mme vers le SAMSAH pour travailler l'adhésion aux soins somatiques.

SEXE	ÂGE	CONDITIONS DE SORTIE DU SAMSAH
	29	Décès fin juillet 2022

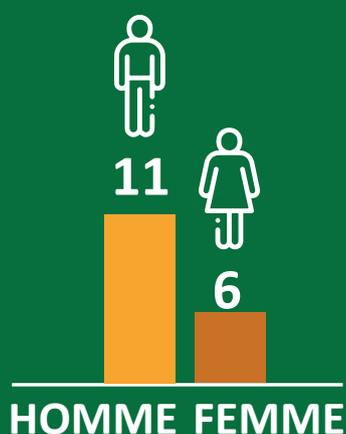
RÉPARTITION PAR ORIGINE DE L'ORIENTATION



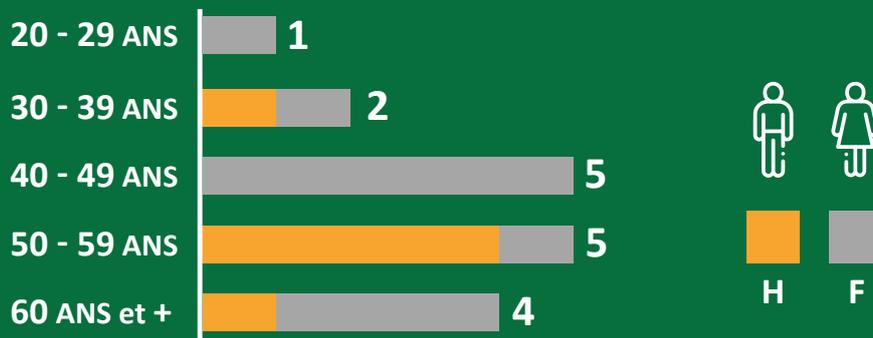
4 orientations concernant les 5 nouvelles admissions proviennent d'ESSMS. 1 seule est orientée par le secteur sanitaire.

65 % des bénéficiaires sont des femmes

RÉPARTITION PAR SEXE AU 31.12.2022

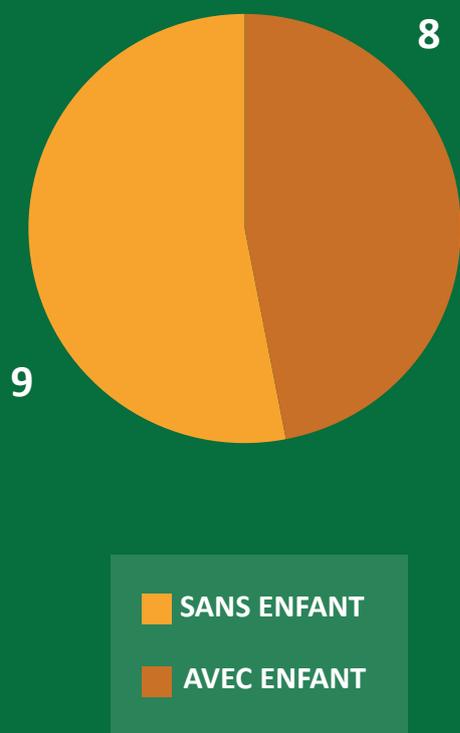


RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



DONNÉES STATISTIQUES 2022

SITUATION PARENTALE



8 personnes sont en situation de parentalité dont 2 avec des enfants à charge, vivant ponctuellement au domicile.

Le soutien des aidants est hétérogène. Les enfants ont un rapport différent à leurs parents malades selon leur parcours familial.

Le SAMSAH s'attache, dans le respect des parcours familiaux, à maintenir les liens et/ou à entretenir des rapports opportuns à l'étayage des personnes accompagnées.

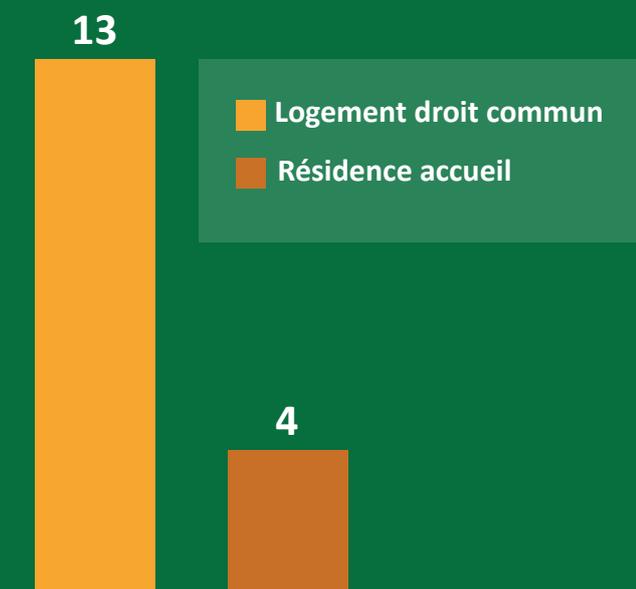
De la même manière, il concourt à la « régulation » des rapports familiaux, y compris lorsque la personne vit en couple (5 personnes).

Les professionnels mènent également un travail auprès des partenaires et intervenants à domicile afin que soit prise en compte la dimension familiale.

RÉPARTITION PAR SITUATION FAMILIALE



MODE D'HABITAT

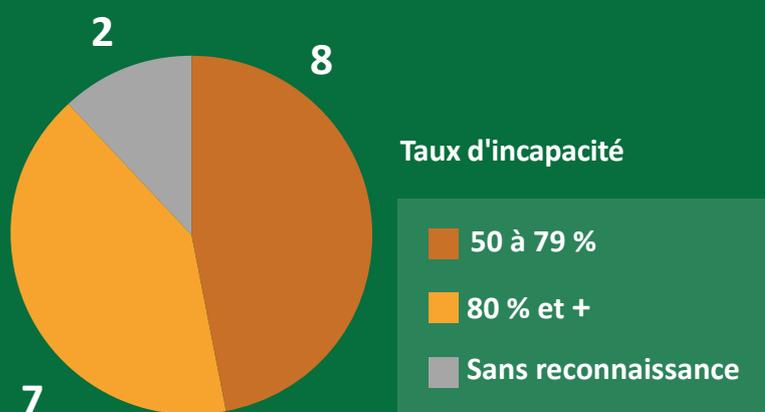


Le mode d'habitat des personnes accompagnées était jusqu'à présent peu varié. Faute d'offre alternative adaptée au logement de droit commun.

Au cours de l'année 2022, **5 personnes accompagnées** se sont installées à la Résidence Accueil Espoir. Cette opportunité offre un cadre de vie sécurisant et de qualité. D'autres personnes accompagnées par le SAMSAH sont en cours d'orientation vers la Résidence. Aussi, des personnes admises sur la Résidence sont en cours d'orientation vers le SAMSAH.

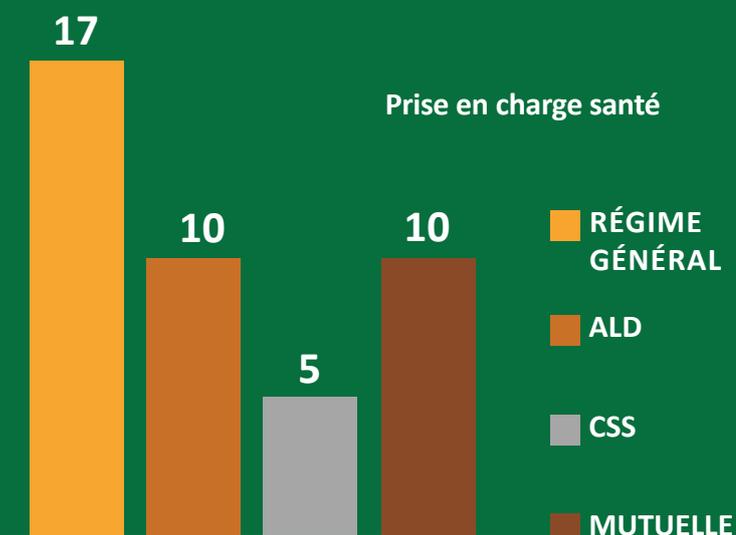
Ainsi, la dynamique souhaitée et l'articulation proposée prend forme sur le secteur.

TAUX D'INCAPACITÉ ET PRISE EN CHARGE SANTÉ



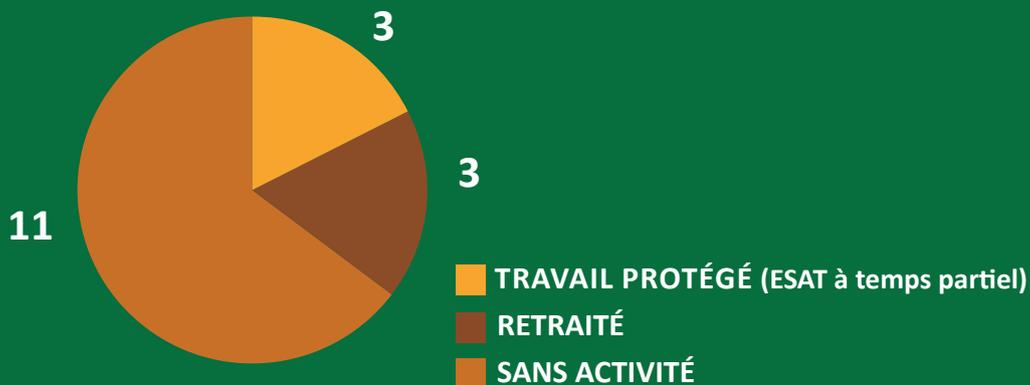
47 % des personnes ont un taux d'incapacité de 50 à 79 % alors que **41.2 %** des personnes ont un taux d'incapacité reconnu à 80% et +, il est à noter que **2** bénéficiaires n'ont pas la reconnaissance d'incapacité.

L'accompagnement mis en place lors des admissions pour faire valoir leur droit à la couverture santé a été réactivé au bénéfice du projet de soin des personnes accompagnées.



DONNÉES STATISTIQUES 2022 (SUITE)

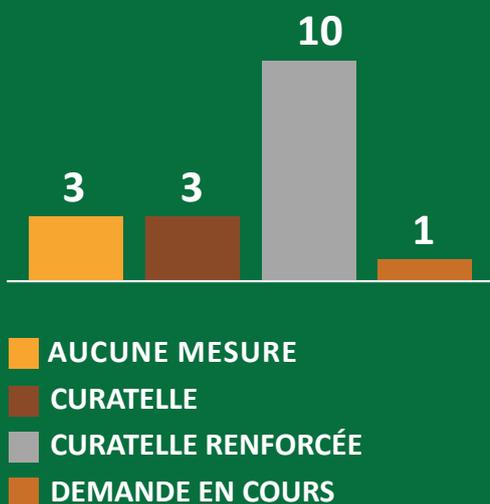
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES



Seules **3** personnes sont en situation d'emploi (dont 2 à temps partiel). **28.5 %** sont retraités et **50 %** sont inactifs. Les situations de santé (psychiques et somatiques) sont un frein, les éloignant durablement de l'emploi.

RÉPARTITION PAR MESURE DE PROTECTION ET ÉTAYAGES AU DOMICILE

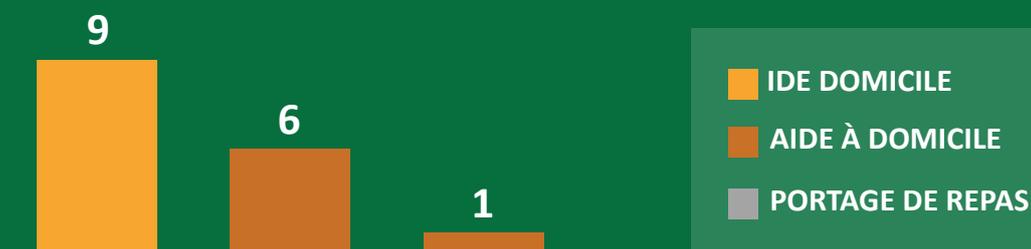
Répartition par mesure de protection



76.5 % des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection. Le travail de partenariat et de coordination avec les mandataires judiciaires demande une coopération de plus en plus fine et efficiente. Il participe fortement à l'équilibre psychique des personnes.

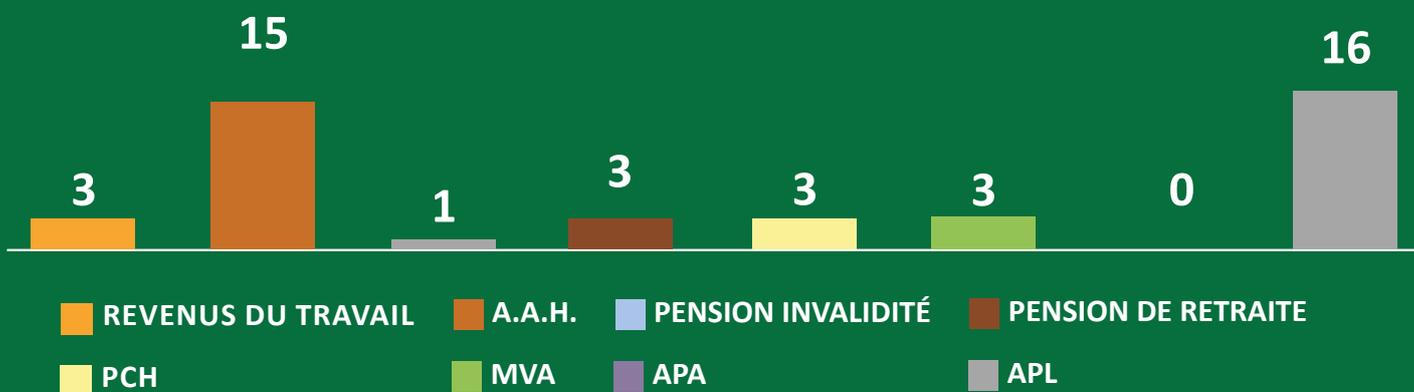
De la même manière, la coordination et la mise en place des étayages aux domiciles font l'objet de coopérations minutieuses et attentives avec les intervenants et concourent à la qualité de vie et au maintien au domicile tant sur le plan matériel que sur l'évolution de l'état de santé.

Étayages à domicile au 31.12.2022

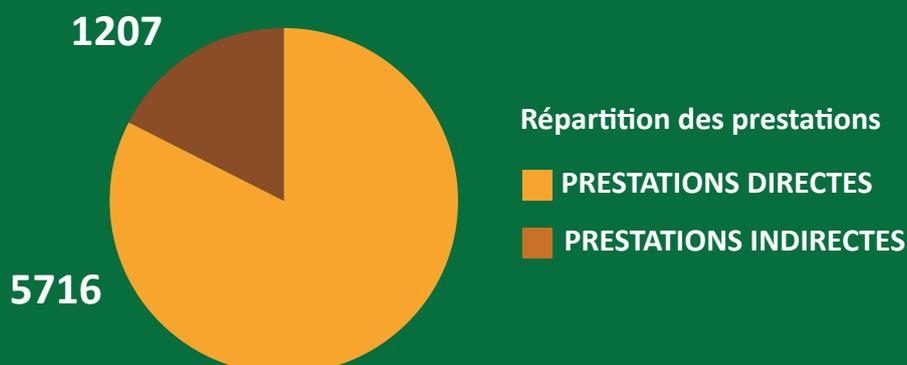


RESSOURCES ET PRESTATIONS

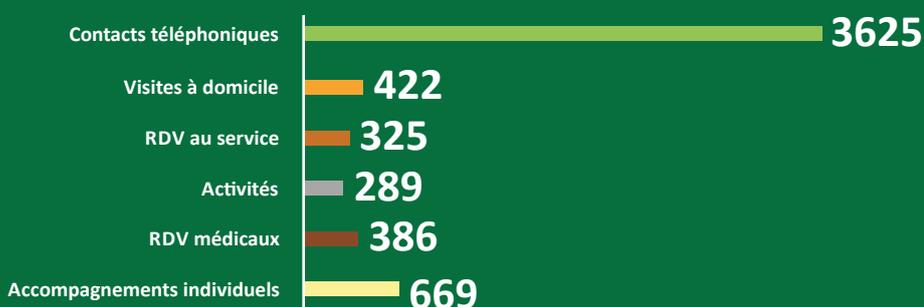
L'AAH et l'ensemble des prestations assurent un rôle solvabilisateur pour l'essentiel des personnes accompagnées tant en revenu principal qu'en complément. En ce sens l'accompagnement par le SAMSAH et les mandataires judiciaires, le cas échéant, sécurisent les personnes concernées.



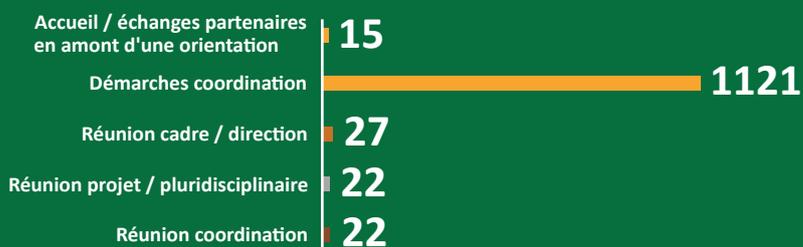
Au total **6 923** actes ont été recensés, répartis entre les prestations directes et indirectes.



Prestations directes en nombre d'actes SAMSAH 2022 : 5716 actes



Prestations indirectes en nombre d'actes SAMSAH 2022 : 1207 actes



Les prestations **directes** représentent **83 %** des actes répartis comme suit. Le travail d'accompagnement individuel autour du domicile, des démarches et de la santé sont prédominants

Les prestations **indirectes** représentent **17 %** des actes répartis comme suit. La prédominance de ces prestations est la coordination.

RÉFLEXION DE L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIALE

Le SAMSAH, au cours de l'année 2022, a accompagné **18 bénéficiaires sur 10 places agréées**. Le service a effectué 5 nouvelles admissions. Un décès est survenu durant cette année.

Au 31/12/2022, l'effectif était de 17 personnes accompagnées.

L'équipe a connu différents changements de professionnels ce qui a remis en mouvement la dynamique d'équipe.

L'année 2022 a vu la structuration de la « Plateforme biterroise ». En effet l'ouverture de la Résidence Accueil Espoir en novembre 2021 est venue renforcer le dispositif d'AVH sur le territoire.

Le secteur Piémont Biterrois est désormais composée d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), d'une Résidence Accueil et du SAMSAH. Tous ces dispositifs permettent aux personnes accompagnées de bénéficier d'un étayage sur différents aspects de leur vie quotidienne grâce à un travail en plateforme.

Le SAMSAH est un service d'accompagnement qui a pour mission de soutenir les personnes atteintes de troubles psychiques, dans leur quotidien et de coordonner les soins médicaux de chacun. Les professionnels organisent et proposent parfois des activités et sorties en groupe ou en individuel pour favoriser et restaurer le lien social.

Mais nous nous soutenons également des autres dispositifs de la Plateforme :

- Le GEM, qui a pour but de favoriser les rencontres entre personnes en situation de handicap psychique qui ont envie et besoin de rompre avec l'isolement autour d'activités diverses et de temps conviviaux, nous permet d'adresser les personnes accompagnées dans un espace sécurisé et repéré où ils peuvent s'essayer dans une relation à l'autre avant d'accéder aux espaces de droit commun.

- La Résidence Accueil est une offre de logement destinée aux personnes souffrant de troubles psychiques étant dans un parcours de soins psychiatriques et suffisamment stabilisées pour vivre en appartement. A l'intérieur du bâtiment des espaces communs permettent aux habitants de se retrouver et ou de participer à différents temps conviviaux avec ou sans la présence des hôtes. Les professionnels qui y travaillent ont aussi pour mission de veiller au bon fonctionnement de la vie à la résidence. Ce dispositif nous permet de proposer un logement individuel avec la possibilité d'accéder à un petit collectif aux bénéficiaires du SAMSAH qui souffrent de la solitude.

- Le SAVS est un service d'accompagnement qui a pour mission de soutenir les personnes en situation de handicap mental et ou psychique dans leur quotidien. Il a pour but de coordonner et mettre en œuvre un accompagnement individuel autour du projet de vie de la personne accompagnée. La proximité des 2 services (SAMSAH et SAVS au sein des mêmes locaux, bien que ne pouvant avoir de bénéficiaires en commun) nous offre une possibilité d'échange sur nos pratiques, de partages de nos outils de travail et également de relais et de développement de notre réseau de partenaires. La proximité avec le SAVS a également permis la réorientation de certaines situations plus complexes vers le SAMSAH. Nous avons pu voir des effets très rapides pour des bénéficiaires qui ont pu se ré-approprier leur problématique de santé. Commence à s'envisager également la possibilité de réorientation du SAMSAH vers le SAVS pour certains profils. D'ailleurs concernant certaines candidatures avec la double orientation SAVS/SAMSAH (que l'on retrouve de plus en plus), nous avons pu organiser des premiers échanges communs autour des demandes de la personne candidate pour mieux orienter ensuite la demande.

L'année écoulée nous a permis de développer et de nous approprier ce travail de partenariat étroit avec les autres dispositifs de la plateforme.

Certains constats se sont fait saillants :

- De la place du professionnel, le dispositif peut lui permettre de trouver des relais, un espace d'échange et de soutien sur des situations complexes. La proximité géographique et institutionnelle permettant de se réunir plus rapidement, nous pouvons facilement élaborer sur une stratégie éducative commune. La communication peut se trouver facilitée grâce à des partenaires intra-associatif repérés et repérant. Le croisement des regards sur les situations nous permet d'étayer notre réflexion en s'enrichissant de l'expérience et des savoirs des autres professionnels. La multiplicité des acteurs sur le terrain permet de faire équipe au sens large et de maintenir la continuité de l'accompagnement en cas de besoin.
- La mutualisation des moyens matériels notamment mis à disposition des services facilite grandement l'organisation du travail et nous permet donc de mieux répondre aux besoins des personnes.
- De la place des personnes accompagnées, la plateforme leur permet d'avoir des interlocuteurs de proximité dans chaque dispositif. Par contre, ceux-ci peuvent se trouver être le réceptacle d'une demande, d'une information dont ils ne sont peut-être pas les destinataires. En effet, la condition psychique de la personne accompagnée peut ne pas lui permettre de gérer ce besoin d'immédiateté. Il nous faut donc en qualité de professionnel veiller à être le bon interlocuteur et éventuellement trier et ré-aiguiller le message vers le bon destinataire.

A cette condition, le bénéficiaire pourra se sentir entendu sur le moment, et se sentira suffisamment soutenu et sécurisé par le dispositif qui l'entoure. Il pourra donc se saisir des compétences ou missions portées par chaque professionnel afin de bénéficier d'un accompagnement optimal. Les modalités d'accueil distinctes des services peuvent permettre aux personnes de s'essayer dans les relations sociales à différentes échelles. En petits comités pour le SAVS et le SAMSAH, en collectif plus élargi sur la résidence accueil et avec une dimension de plus grande ouverture sur la cité grâce au GEM.

En effet, au fil de notre accompagnement, nous avons pu faire le constat que les personnes, en plus d'avoir un handicap psychique, souffrent d'un handicap social¹. Plus de 70% des personnes accompagnées par le SAMSAH n'ont pas de relations sociales autres que celles apportées par le dispositif en plateforme. Nous avons pu nous rendre compte, au cours de l'année écoulée, au travers des liens tissés, des échanges formels et informels entre la Résidence Accueil Espoir et le SAMSAH qu'une œuvre commune entre professionnels des différents services permettait de faciliter le lien social qui leur manque tant. La plateforme étant support à ce travail, il nous faut donc créer le canevas afin de tisser ces liens.

¹ cf. la théorie de la double aliénation, l'aliénation mentale et l'aliénation sociale. François Tosquelles

RÉFLEXION DE L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIALE

Il en ressort donc le besoin de nous efforcer d'inventer une pratique dans le but de travailler ensemble et plus seulement côte à côte.

Dans le sillage de Denis Piveteau dans son rapport « Zéro sans solution » où il préconise qu'« une « réponse » doit mobiliser des « dispositifs » (ou « plateformes »), c'est-à-dire des interventions multi-modales et d'intensité adaptable », il nous semble que cela peut permettre à nos bénéficiaires d'avoir des réponses plus rapides et mieux adaptées à leurs besoins. Certes, ces dispositifs peuvent se formaliser avec des acteurs de différentes associations, mais nous sommes convaincus que ce dispositif intra-associatif s'articulant autour d'un même projet et surtout des mêmes valeurs associatives, rend le travail plus fluide.

Nous devons tendre à un objectif commun tout en combinant avec des considérations propres à nos organisations internes. La dynamique de groupe nécessite de renoncer à certaines considérations d'ordre personnel. L'égo ou le « moi » doit céder sa place au collectif. Les individus doivent passer d'une structure en groupe à une organisation en équipe.

Nous devons donc adopter un objectif commun et cimenter nos interactions avec une relation de confiance. Pour mieux travailler ensemble, il nous paraît fondamental de mieux se connaître. En effet, accroître la confiance en l'autre, la qualité de la communication, connaître les capacités et les limites de chacun et développer des buts communs sont des fondamentaux dans la dynamique d'équipe. Le développement des « réunions plateforme » ainsi que l'organisation de temps d'échanges formalisés en équipe pluridisciplinaire entre la Résidence Accueil et le SAMSAH autour des situations communes, sont venus servir cet objectif tout au long de l'année 2022. Pour renforcer cette dynamique, des temps de cohésion commune seraient un levier supplémentaire à cette mise en œuvre. L'équipe du SAMSAH propose qu'une réflexion collective, lors d'une réunion du secteur Piémont Biterrois, soit initiée sur la création d'un événement nous réunissant et mettant en valeur l'ensemble de la plateforme. Nous avons déjà quelques idées de propositions...

"Personne ne peut siffler une symphonie. Il faut tout un orchestre pour la jouer." H.E. Luccock.





avh34.org